

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1864

**Règlement modifiant le règlement de zonage
numéro 1787 pour ajouter, dans la zone
H03-389, une zone tampon sur le plan de
zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 1787 afin d'ajouter une zone tampon au plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval, et ce, afin de favoriser une intégration plus harmonieuse entre un usage communautaire existant et des usages résidentiels projetés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 2 mars 2026;

**EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI
SUIT :**

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1787

1. SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

DISPOSITION NUMÉRO 1

Disposition nécessitant l'autorisation des personnes habiles à voter de la zone H03-389

1.1 Le plan de zonage du secteur Sainte-Angèle-de-Laval est modifié par l'ajout d'une zone tampon de 8 m de largeur à l'intérieur de la zone H03-389, sur une portion contiguë aux zones R03-365 et P03-366, le tout tel que présenté à l'annexe A du présent règlement.

2. DISPOSITIONS DIVERSES

2.1 L'annexe A fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était reproduite au long.

2.2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

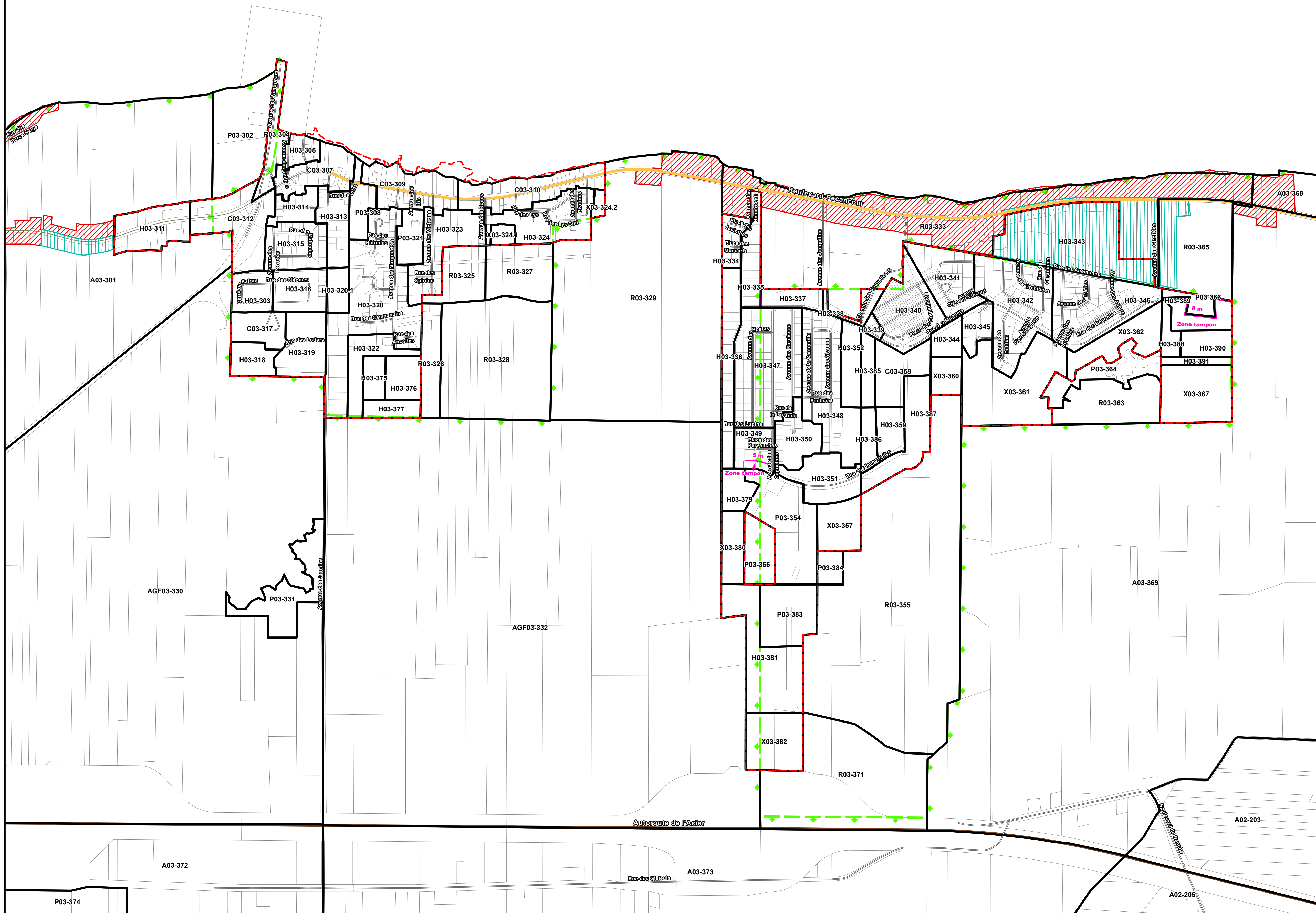
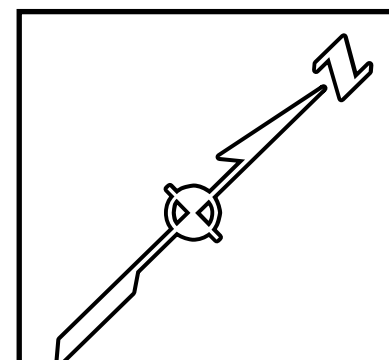
ADOPTÉ LE 2 MARS 2026, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-____.

Pascal Blondin, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière

Avis de motion	2 mars 2026
Premier projet de règlement	2 mars 2026
Second projet de règlement	
Adoption du règlement	
Certificat de conformité	
Entrée en vigueur	

ANNEXE A



Zonage

- A** Agricole
AGF Agroforestière
C Commerciale
FA Faunique
H Habitation
I Industrielle
P Publique
X Zone de réserve
 Limite des secteurs
 — Lot

Voies de communications

-  Réseau ferroviaire
-  Autoroute
-  Collectrice municipale
-  Locale

Limites administratives

- | | |
|---|--|
|  | Périmètre d'urbanisation |
|  | Lot |
| | Limite municipale |
|  | Îlot déstructuré de type 1 (avec morcellement) |
|  | Îlot déstructuré de type 2 (sans morcellement) |
|  | Secteur viable (30 ha ou plus) |

1829	Septembre 2025	22 Janvier 2026
1832	Octobre 2025	27 Novembre 2025
1864	mars 2026	
Règlement no.	Avis de motion	Entrée en vigueur

Ce plan fait partie intégrante du règlement de zonage no. 1787.

**Ville de Bécancour
Secteur Sainte-Angèle-
de-Laval**

Plan de zonage



MTM, fuseau 8, NAD 83 SCRS



Sources :
MRC Bécancour, 2023
Voies de communication:
AQRéseau-plus, 2022

Mars 2026

Conception par :

Réalisé par :

Approuvé par :

Dossier :
SHE-23014757-A0

Nicolas St-Pierre, urbaniste

Dominic Phaneuf, géom., B.Sc.

Donald Bonsant urbaniste

Fichier :
Zonage_2025_secteur_Becancour.mxd